

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPÈCES  
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACÉES D'EXTINCTION



Soixante-sixième session du Comité permanent  
Genève (Suisse), 11 – 15 janvier 2016

Interprétation et application de la Convention

Commerce d'espèces et conservation

RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LE TECK D'AFRIQUE (RDC)

*Le présent document a été préparé par le groupe de travail sur le teck d'Afrique (RDC) en rapport avec le point 43 de l'ordre du jour et soumis à la demande du Comité permanent, à sa septième séance.*

Proposition du Groupe de travail sur teck d'Afrique (RDC) en rapport avec le document SC66 Doc.43

- a) La RDC a jusqu'au 31 octobre 2016 pour exporter les stocks de *Pericopsis elata* (teck d'Afrique) correspondant à 19 000 m<sup>3</sup> (équivalent bois rond), récoltés en 2014 et 2015.
- b) Par dérogation aux paragraphes 20 et 21 de la résolution Conf. 14.7, rev CoP 15, l'exportation de ces stocks est exceptionnellement autorisée au titre du quota d'exportation 2015 (31 905 m<sup>3</sup> équivalent bois rond). Aucune augmentation rétroactive de ce quota ni aucun quota transitoire ne sont autorisés.
- c) Les Parties ne devraient accepter aucun permis ou certificat d'exportation délivré par la RDC à moins que son authenticité ne soit confirmée par le Secrétariat CITES.
- d) En outre, la RDC devrait mettre en œuvre les mesures présentées dans son rapport ACNP (PC22 Doc. 12.1 et annexe. En particulier, le Comité encourage la RDC à développer et utiliser la base de données mentionnée dans le rapport ACNP, qui permettrait :
  - Le suivi et la gestion des volumes de *Pericopsis elata* récoltés et exportés par le pays, et
  - La conversion systématique des volumes de produits transformés en volumes de bois rond équivalents, basée sur un taux de conversion approprié.

La recommandation ci-dessus fait référence au système d'information que la RDC est encouragé à mettre en place afin d'accroître la transparence des opérations.

La RDC fera rapport sur les progrès accomplis à la 67<sup>e</sup> session du Comité permanent.